

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 04
Votants : 12*

L'an deux mille vingt trois
Le lundi 11 décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2023

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

Absents excusés :

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis , Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD Jacques, Mme GODARD Frédérique, Mme FEIFER Elodie

Secrétaire de séance : Mr FABRE Pierre

040/2023 -- TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE-ANNEE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2024 seront les suivants :

BANQUET :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
FORFAIT WEEK-END	200 €	330 €
REPAS EN SEMAINE	120 €	240 €
REPAS LE VENDREDI SOIR	140 €	260 €
REPAS SOIR FERIE EN SEMAINE	160 €	280 €
COUVERT	1,40 €	
ARRHES	50 €	
CAUTION	Montant de la location estimée à la réservation (caution remise lors du paiement définitif) + 250 € (ménage)	

VIN d'HONNEUR :

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
	110 €	130 €
ARRHES	50 €	
CAUTION	Montant de la location estimée à la réservation (caution remise lors du paiement définitif) + 250 € (ménage)	

REVEILLON NOËL OU FIN D'ANNEE :

Location forfaitaire de 440 € Chauffage inclus

FRAIS D'ELECTRICITE

1er mai au 30 septembre	1er octobre au 30 avril
35,00€	60,00€

NETTOYAGE DE LA SALLE

Les utilisateurs ne souhaitant pas nettoyer la salle, la cuisine et les WC paieront un supplément de 250 €.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Un forfait de 20 € par manifestation sera demandé à toutes les associations communales sachant que **lorsque deux manifestations seront organisées le même week-end, l'association paiera deux locations de 20 € ainsi que les frais d'électricité pour chaque manifestation.**

Le forfait de 20 € est valable dans la limite de trois manifestations par an avec une participation aux frais d'électricité comme tout autre utilisateur.

Au-delà de trois manifestations, il sera demandé à l'association le tarif forfait week-end commune.

En cas d'annulation de la location le forfait restera dû.

Chaque utilisateur de la salle (personnes privées ou associations) devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » et devra venir en mairie pour fournir les documents nécessaires à l'officialisation de la location.

Tout utilisateur de la salle ayant l'obligation de trier les déchets, il lui sera facturé le nombre de sacs poubelles réglementaires utilisé au prix de 2,10 €/ sac.

Le matériel détérioré ou cassé par les utilisateurs leur sera facturé.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

